

"En commission, le Sénat pourrait supprimer les EPLESF" (Max Brisson, rapporteur)

7-9 minutes

"Il y a un problème de méthode et il faut remettre l'ouvrage sur le métier", déclare à AEF info le rapporteur du projet de loi "Pour une école de la confiance", au Sénat, Max Brisson (LR, Pyrénées-Atlantiques), le 11 avril 2019. Il considère que "plusieurs points ont crispé le débat, faute de préparation et de dialogue". Le rapporteur envisage de proposer la suppression en commission de l'article créant les EPLESF afin de "prendre plus de temps pour la concertation" et de revenir avec une nouvelle rédaction en séance publique, offrant des "assurances aux élus et aux communautés éducatives". Max Brisson proposera d'amender l'article sur l'instruction obligatoire à 3 ans pour y apporter "plus de liberté et de souplesse" et souhaite instaurer une obligation formation pour les enseignants débutants.



Max Brisson, sénateur LR Pyrénées-Atlantiques Sénat

AEF info : Vous êtes le rapporteur au Sénat du projet de loi "[pour une école de la confiance](#)" qui sera examiné en commission à partir du 30 avril et en séance publique à partir

du 14 mai. Que pensez-vous globalement de ce texte, contesté par la majorité des syndicats ([lire sur AEF info](#)) ?

Max Brisson : Avec ce texte un peu fourre-tout et technique, le ministre Jean-Michel Blanquer pensait faire assez facilement passer son projet de loi et convaincre les acteurs. Mais plusieurs points ont crispé le débat, faute de préparation, de concertation et de dialogue. Il y a un vrai problème de méthode et il faut remettre l'ouvrage sur le métier ! Sur le fond, plusieurs mesures sont néanmoins intéressantes.

AEF info : Lesquelles ?

Max Brisson : Concernant la formation initiale des enseignants, j'approuve le fait de renforcer l'implication de l'Éducation nationale dans la formation et de produire enfin un cadre : le référentiel national de formation. Je souhaite néanmoins construire un lien plus fort entre la formation initiale et la formation continuée. Il faut accompagner les jeunes professeurs dans les premières années de leur pratique, comme le font les jeunes médecins lors de leur période d'internat. C'est d'ailleurs une des pistes que nous avons travaillée avec ma collègue Françoise Laborde dans notre rapport sur le métier d'enseignants ([lire sur AEF info](#)).

"Je suis favorable aussi au dispositif de prérecrutement des professeurs, à condition qu'il ne serve pas à compenser les absences des professeurs confirmés."

Je proposerai un amendement qui instaure une obligation de formation dans les trois premières années. Je suis favorable aussi au dispositif de prérecrutement des professeurs, à condition qu'il ne serve pas à compenser les absences des professeurs confirmés.

Autre disposition intéressante qui est au cœur du projet de loi : l'instruction obligatoire à 3 ans. Je soutiens cette mesure, qui est dans les faits déjà appliquée, sauf dans des territoires comme Mayotte et la Guyane, mais il faut instaurer plus de liberté et de souplesse.

AEF info : C'est-à-dire ?

Max Brisson : Actuellement, 8 000 enfants sont accueillis en jardins d'enfants, principalement en Alsace et à Paris. Ces structures, qui sont parfaitement contrôlées, fonctionnent bien. Or le projet de loi prévoit leur disparition dans 2 ans. Je proposerai par amendement de les maintenir pour leur permettre d'évoluer et de répondre aux obligations de l'abaissement de l'âge de l'instruction.

Nous voulons aussi introduire plus de souplesse concernant l'assiduité des enfants à 3 ans. Pour ceux qui déjeunent à domicile et font une sieste après le repas, on ne va pas les réveiller pour

retourner en classe ! Je propose que dans le cadre d'un contrat, les familles et le directeur de l'école trouvent un accord pour permettre éventuellement à cet enfant qui n'a que 3 ans de rester au domicile l'après-midi.

Concernant la compensation des dépenses pour les communes accueillant des écoles maternelles privées, il faut revoir le dispositif. En effet, actuellement environ deux tiers des communes concernées ont un contrat d'association et paient donc le forfait. Or, selon le projet de loi Blanquer, ces communes ne recevront aucune compensation ! Je proposerai un amendement qui prendra en compte les dépenses déjà engagées par ces communes.

AEF info : L'article 6 quater, qui crée les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF), cristallise les critiques. Qu'en pensez-vous ?

Max Brisson : À titre personnel, il me semble que ces établissements constituent un outil intéressant pour conforter l'offre pédagogique dans les territoires ruraux. Ils permettront en effet de construire des pôles éducatifs plus riches au niveau pédagogique, en instaurant une connexion entre le primaire et le secondaire. Mais le manque de concertation en amont de cet article a nourri la méfiance des élus, des équipes pédagogiques et des parents. Il faut se donner plus de temps et ouvrir une concertation.

EPLESF : il faut "un dispositif qui réponde à la fois aux besoins d'une école du socle et à la crainte des territoires de voir disparaître les écoles rurales."

Le Sénat pourrait voter la suppression de cet article en commission le 30 avril et proposer une nouvelle version en séance publique après avoir construit, avec les élus locaux et les acteurs concernés, un dispositif qui réponde à la fois aux besoins d'une école du socle et à la crainte des territoires de voir disparaître les écoles rurales.

Il faut aussi rassurer le couple maire-directeur d'école qui devra avoir la main sur cet éventuel nouveau dispositif. Dans tous les cas, il me semble indispensable que chaque site conserve un directeur. D'une manière plus générale, il faut donner des assurances aux élus et aux communautés éducatives qui doivent être associés en particulier sur l'organisation et l'évolution éventuelle de ce nouveau dispositif sur leur territoire.

AEF info : Que pensez-vous de l'article du projet de loi qui instaure une obligation de formation entre 16 et 18 ans ?

Max Brisson : Plusieurs sénateurs souhaitent la suppression de cet article qui a certes un objectif généreux mais qui ne prévoit aucune contrainte ! Comment prévoir une obligation sans y associer de sanction derrière !

AEF info : Allez-vous introduire des dispositions nouvelles au texte ?

Max Brisson : Le projet de loi est assez pauvre concernant la gestion des ressources humaines qui est pourtant un levier important pour le système éducatif. Je souhaite proposer, dans la GRH des enseignants, la notion de "contrat" dans les territoires aux besoins éducatifs particuliers. Cela permettra aux professeurs volontaires de s'inscrire dans la durée dans ces territoires peu attractifs en échange d'une prise en compte dans leur déroulement de carrière de ces années où ils auront répondu à une attente particulière de l'institution. Un des avantages pourrait être l'engagement de retrouver un poste comparable après une durée définie ou des bonifications indiciaires ou d'avancement.

Nous proposerons aussi de revoir la composition du Cnesco pour renforcer son indépendance, et d'assouplir les modalités de contrôle de l'instruction en familles, afin de mieux respecter le choix des familles en matière d'éducation.